



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1,3 milliard d'euros de dépenses publiques pour la politique de drogues, d'alcool, de tabac et de médicaments psychoactives.

BRUXELLES, 2 OCTOBRE 2018 – La Cellule Générale de Politique Drogues publie le « **Monitoring des dépenses publiques en matière de drogues illicites, d'alcool, de tabac et de médicaments psychoactives, exercice 2014-2015** ».

La Cellule Générale de Politique Drogues est chargée de réaliser régulièrement une analyse des dépenses publiques en matière d'alcool, de tabac, de médicaments psychoactives et de drogues illicites.

Ce monitoring recense, de manière aussi exhaustive que possible, les **dépenses directes** effectuées par les autorités publiques (fédérales, communautaires et régionales) en matière de substances psychoactives. Il ne s'agit donc pas d'évaluer les conséquences indirectes de la consommation de substances psychoactives (comme par exemple les maladies engendrées par le tabac).

Ce travail est le fruit d'une **collaboration étroite** entre les ministres impliqués dans la politique en matière de substances psychoactives.

En moyenne annuellement, 1,3 milliard d'euros ont été dépensés en 2014 et 2015 pour la politique en matière d'alcool, de tabac, de drogues illicites et de médicaments psychoactives.

- Un peu moins de 60 % de ces montants sont affectés à l'assistance, c'est-à-dire la prise en charge et le traitement des patients. Il peut s'agir de séjours hospitaliers mais aussi de traitements ambulatoires dans des centres spécialisés, de soins à domicile ou encore de l'assistance online, ...
- Environ 40 % de ces dépenses sont utilisées dans le cadre de la sécurité, incluant le travail de la justice, des services de police, des douanes, des services de contrôles...
- Le reste des dépenses est affecté à des mesures de prévention et de réductions des risques.

L'alcool représente environ 55% des dépenses et est la substance la plus importante dans ce cadre. Cela se traduit notamment par environ 1 million de journées d'hospitalisations en 2014, uniquement pour un trouble lié à l'alcool. Un peu plus de 30% de ces dépenses sont liées aux drogues illicites et moins de 1,5% concernent des dépenses en lien avec le tabac.

Le rapport complet est disponible sur <https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr>.

Personnes de contact :

Katia Huard : Cellule Drogues du SPF Santé
Kurt Doms : Cellule Drogues du SPF Santé